



COMMUNE D'AURENSAN 32400

Compte rendu du Conseil Municipal

N° 11 - du 7 décembre 2020 – 20h30

Nota. : Réunion tenue dans le respect des consignes sanitaires en vigueur (COVID-19)

Présents : Roland DUPOUTS, Francis LAVALETTE, Sandra CASSIFOUR, Marie-Pierre CASSIFOUR
Christophe BERDOULET, Marie LAHOURATATE, David LANUX, Stéphane LUTZ, Gérard MANZO.

Absents excusés : Benoît LAPASSADE, Jean-Paul ROMMELAERE.

Secrétaire de séance : Marie LAHOURATATE

Lecture et approbation du PV de la réunion du Conseil Municipal n°10 du 15 octobre 2020.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – dématérialisation délibération avec la Sous-Préfecture
- 2 – investissement 2021
- 3 – préparation de la matinée corvée
- 4 – compte rendu des commissions (CIAS, Ecole, Routes)
- 5 – régularisation secrétaire de Mairie
- 6 – renouvellement des compétences au Syndicat Départemental d'Energies du Gers
- 7 – questions diverses.

1 – DEMATERIALISATION DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

Les délibérations du Conseil Municipal d'Aurensan sont transmises à la Préfecture et/ou la Sous-Préfecture de différentes manières.

Il est demandé de standardiser et dématérialiser ces échanges en les transmettant par messagerie. Ce mode de transmission est soumis au vote des élus.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette évolution.

2 – INVESTISSEMENTS 2021

Le Maire Roland DUPOUTS et les membres de la Commission Foyer ont rencontré M. SAPONARO, Architecte, le 5/12/2020 pour faire suite à la réunion de travail tenue avec lui en novembre 2020.

En s'appuyant sur notre cahier des charges, M. SAPONARO a préparé un dossier de « mise aux normes de la salle du conseil » (ancienne salle de classe) pour accessibilité aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Il serait créé une rampe extérieure d'accès aux PMR, un sas d'entrée et un WC PMR.

Marie-Pierre CASSIFOUR présente le travail réalisé par M. SAPONARO.

Le dossier décrit les travaux et aménagements à réaliser avec un prix estimatif de 33.555 €.HT.

Cela permettra les demandes de subventions correspondantes avant la fin de l'année.

Remarques suite aux échanges en cours de séances :

- Un permis de construire est-il nécessaire (voir M. SAPONARO).
- L'assainissement devra-t-il être mis à niveau ?

- Les recettes des panneaux photovoltaïques devraient permettre de financer ces travaux.
- Echanges sur l'opportunité d'utiliser les WC extérieurs plutôt que d'en créer de nouveaux.
- Le conseil se rend dans la salle afin de voir sur place les modifications et travaux envisagés.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce projet.

3 – PREPARATION DE LA MATINEE “CORVEES” DES ELUS

La matinée « corvées » est prévue le samedi 19 décembre 2020 pour réaliser divers travaux :

- Pose de la guirlande électrique sur le grillage du terre-plein de l'église, pour représenter les décorations de Noël.
- Pose de poteaux et panneaux de signalisations routières complémentaires.
- Pose d'enrobé à froid stabilisé pour réparation sur le chemin de Saint-Mont.

Les 3 grands arbres peupliers abattus sur le parking et le terrain Garanx sont à évacuer.

Plusieurs idées sont émises pour trouver une solution.

Un des membres du Conseil – Gérard MANZO - pourrait être intéressé ; il va vérifier la faisabilité et donnera sa position à Roland DUPOUTS et/ou Francis LAVALETTE.

4 – COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

4.1 - Commission Ecole(s)

Rapport de Marie-Pierre CASSIFOUR.

Un conseil limité à 10 personnes s'est réuni le 12/11/20.

Etaient présents les maires de Lannux, Ségos, Corneillan et les représentants des parents d'élèves.

Le nombre d'enfants accueillis est de : 63 actuellement + 2 en janvier 2021 (24 à Lannux, 17 à Ségos, 22 à Corneillan).

Mise à jour du règlement intérieur.

Les différentes sorties, projets et la fête de Noël ont été annulés, mais un petit film réalisé dans les écoles sera diffusé aux parents.

Un projet prévoit une classe découverte à Arcachon en mai 2021.

Présentation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et des horaires.

Le rythme scolaire est maintenu à 4,5 jours / semaine, aucun changement n'est prévu avant 2022.

L'enquête relative au rythme scolaire sera menée en septembre 2022.

4.2 - Commission CIAS

Rapport de Marie LAHOURATATE.

Un C.A. s'est tenu le 16/12/2020 à la Médiathèque d'Aire sur l'Adour (les absents étaient nombreux mais le quorum était atteint) :

L'ordre du jour portait sur plusieurs décisions modificatives concernant :

- le budget principal CIAS,
- le relais d'assistantes maternelles (RAM),
- le Jardin à Malices (JAM),
- la résidence seniors, l'EHPAD O. DARBLADE et le SPASAD

Les différentes écritures comptables nécessaires ont toutes été validées.

Un point sur la situation liée à la crise sanitaire à été fait :

- personnels et résidents contaminés
 - difficultés de recrutement à l'EHPAD, principalement pour les aides-soignantes.
- (Il manque 4 à 5 aides-soignantes malgré l'arrivée prochaine d'une nouvelle recrue).

Ces difficultés sont dues en grande partie à la différence de rémunération avec la fonction publique hospitalière (l'EHPAD O. DARBLADE est le seul EHPAD territorial sur la région).

La prime attribuée au 1^{er} septembre devrait réduire cet écart.

L'EHPAD doit retrouver un résultat équilibré pour l'exercice 2021.

4.3 - Commission Routes

Rapport de Francis LAVALETTE.

Une réunion s'est tenue avec la direction des routes.

Un programme a été établi sur la base du même nombre d'heures :

- 3 passages de l'épaveuse sont prévus
- aucune heure d'élagage prévue en 2021 (nous en avons 4 h / an antérieurement)
- nous avons droit à 2 tonnes d'enrobé, dont une partie à déjà été utilisée
- le chemin de Castagnon sera renforcé à deux endroits affaiblis : près de la maison Castagnon et sur le chemin du Serrot.

Problème d'écoulement des eaux de pluie entre le chemin de la Crête et les propriétés LAPASSADE.

Il n'existe pas de caniveau car irréalisable actuellement.

Une étude de profilage de bordures de terrains et de pente de chaussée doit être réalisée.

Information : malgré la pose de panneaux limitant la vitesse à 50 km/h sur le chemin de la Crête, il est constaté que cette vitesse est peu respectée.

5 – Régularisation secrétaire de Mairie

Madame Aurore DUFAU a été confirmée dans ses fonctions bien que sa période d'essai s'achève en janvier prochain.

Le Maire, Roland DUPOUTS, est très satisfait de sa collaboration.

La confirmation de l'évolution de son statut est validée à l'unanimité par le Conseil.

6 – Renouvellement des compétences optionnelles au Syndicat Départemental d'Energies du Gers

L'ensemble du conseil décide, à l'unanimité, de renouveler le transfert des compétences optionnelles auprès du Syndicat Départemental d'Energies du Gers, au terme du cycle actuellement en cours.

7 – QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Réserves de la commission de sécurité concernant le foyer :

Gérard MANZO rappelle les dernières réserves de la commission de sécurité concernant le foyer, qui est soumis à la réglementation des ERP (Etablissements Recevant du Public) :

A la suite des travaux réalisés, il subsiste 3 principales réserves :

- Prescriptions de sécurité générale :

Pour respecter cette obligation il sera demandé à la société de sécurité incendie SECURIS, qui est en charge de la maintenance des extincteurs, de réaliser les prestations suivantes, selon leurs devis :

- fournir et installer les plans d'évacuation (325,00 €.HT)
- vérifier annuellement les alarmes et les BAES (Bloc Autonome d'Eclairage et de Sécurité) (112,90 €.HT)
- fournir et mettre à jour les 2 registres de sécurité (un pour le foyer et un pour les autres bâtiments communaux)

- Attestation de solidité de la charpente

La charpente métallique du foyer a été réalisée, selon les normes en vigueur à la construction, pour recevoir une couverture en plaques ondulées fibrociment.

Du fait que les panneaux-photovoltaïques sont moins lourds que ces plaques, et ne peuvent donc pas causer de dommages à la charpente du fait de leur poids, la Note de Calcul avant pose n'a pas été faite.

Cet état est toujours existant et tenter de le justifier maintenant coûterait très cher à la Commune.

Le risque provient essentiellement d'un éventuel incendie qui ne pourrait être éteint par l'eau des pompiers car le courant électrique provenant des panneaux photovoltaïques ne peut être interrompu.

Nous proposons donc d'attendre la prochaine Commission de Sécurité, qui devrait intervenir mi-2021, pour faire évoluer ce sujet.

- Abri pour le stockage extérieur des bouteilles de gaz alimentant la cuisine du foyer :
La création de cet abri, stable et protégé, sera intégré aux travaux d'amélioration du foyer prévus prochainement (si possible avant juillet 2021).

7.2 – Site web de la Commune d'Aurensan

Marie LAHOURATATE présente le projet du site web communal.

Avec l'aide d'Aurore DUFAU, elle a pu obtenir des renseignements sur le service proposé par l'Association des Maires Ruraux de France au travers du site internet des Campagnols. Marie LAHOURATATE enverra un topo à chaque élu.

Il est demandé que l'ancien poste informatique de la Mairie soit conservé afin d'en faire un poste mis à la disposition du public compte tenu de la dématérialisation générale des déclarations et autres. L'ensemble du conseil approuve.

7.3 – Congélateur pour la société de chasse

Francis LAVALETTE présente le sujet.

Le congélateur attribué à la Société de Chasse pour stocker leurs produits est tombé en panne.

En accord avec la Société de Chasse, la Commune a acquis un nouveau congélateur pour son compte ; de ce fait, la Société de Chasse renonce à la subvention municipale 2020. Un problème subsiste : de par son isolement ce congélateur ne doit pas tomber en panne.

Un système d'alerte fiable doit être mis en service (alerte téléphonique ?): Christophe BERDOULET se renseigne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Marie LAHOURATATE